

Compte rendu de séance

Séance du 27 Septembre 2017

L'an 2017 et le 27 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de MARECHAL Jean-Pierre Maire

Présents : M. MARECHAL Jean-Pierre, Maire, Mmes : BELTZUNG Michelle, BOISSELIER Maryline, PRODHON Nicole, MM : BOUVIER Roger, GULLO Julien, MAIRE Gilles, MASSON Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GAILLARD Patrice à M. MARECHAL Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 21/09/2017

Date d'affichage : 21/09/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. MAIRE Gilles

Ordre du jour :

- Congé locataires
- Plantation et entretien de la zone de captage
- Amortissement des études et travaux relatifs à la mise en place du périmètre de protection du captage
- Chèque SIACI SAINT-HONORE
- Point sur le remembrement et l'assainissement
- Fête patronale
- Questions diverses

Délibération : 5-3-2017 - Congé locataires

Le maire fait part d'un courrier de préavis reçu de la part des locataires M. et Mme David MARCOUX qui quittent le logement à partir du 30 septembre 2017.

Le rendez-vous pour l'état des lieux de sortie sera fixé prochainement.

Selon l'état de restitution du logement, la caution sera remboursée totalement ou partiellement. Et le logement sera remis en location immédiatement ou fera l'objet de travaux.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération : 5-4-2017 - Amortissement des études et travaux relatifs à la mise en place du périmètre de protection du captage.

Afin de mettre en conformité le budget concernant la mise en place du périmètre de protection du captage et selon la demande de la Trésorerie, il convient de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses :

Article 2128 : + 2 594,12 €

Article 1311 : + 21 796,00 €

Recettes :

Article 2031 : + 132,60 €

Article 2033 : + 1272,52 €

Article 1321 : + 21 796,00 €

Il est proposé au conseil d'amortir ces travaux sur une durée de 20 ans.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire ci-dessus et la durée d'amortissement proposée.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération : 5-5-2017 - Chèque SIACI SAINT-HONORE

La commune a reçu un chèque de trop perçu de cotisations de la part l'agence SIACI SAINT HONORE d'un montant de 835,72 €.

Le Conseil municipal autorise le maire à encaisser le chèque d'un montant de 835,72 € correspondant au remboursement des cotisations.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

Point sur le remembrement et l'assainissement :

Concernant le remembrement, les choix pour la commune ont été transmis par écrit jeudi 28 septembre.

Concernant l'assainissement, le choix de l'emplacement de la station pose quelques interrogations concernant :

- propriété des terrains;
- le ruisseau de déversement;
- les divers branchements.

Fête patronale :

Elle aura lieu le week-end du 08 octobre.

Pour cette occasion, la Mairie offrira le pot de l'amitié à 11 h 00 en la salle de convivialité.

Questions diverses :

Monsieur Grégory PRODHON a fait parvenir une demande écrite à la Mairie de son intention d'acquérir un terrain se situant devant sa propriété et souhaiterait connaître le coût de ce terrain.

Le Conseil propose le tarif suivant : 6 € du m2. Tout en évoquant que le bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Le local du SDIS sera débarassé. La Mairie prendra rendez-vous avec le Lieutenant CLERC afin de convenir d'une date pour effectuer le travail de déménagement.

Des petits travaux sont envisagés tels que l'entretien des zones de captages et le mur de la champignonnière, le traitement des souches, la remise en peinture des volets de la Mairie et du logement communal. Mais également la coupe du frêne se trouvant rue des Tilleuls.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 05/10/2017
Le Maire, Jean-Pierre MARECHAL